

VERT-LE-GRAND - 2026

DOCUMENTS A FOURNIR POUR FAIRE LA DEMANDE DE PRESTATIONS

- Livret de famille,
- Avis de notification des prestations familiales de la CAF, mentionnant le nombre d'enfant à charge pour les mois suivants : août et septembre 2025
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2025 pour les revenus 2024,
- Trois derniers bulletins de salaire ou justificatif de ressources du foyer,
- Trois dernières quittances de loyer
Ou échéancier du prêt immobilier
Ou attestation d'hébergement avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Factures réglées grâce aux prestations extra-légales précédentes,
- Pour les parents concernés, le jugement de divorce,
- La déclaration sur l'honneur fournie par le C.C.A.S.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal, si celui-ci a changé.

Nous vous rappelons que les Prestations extra-légales servent à vous aider à payer les frais scolaires et périscolaires de vos enfants (cantine, séjour, centre de loisirs, garderie, etc...).